

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2014

---

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CE138

présenté par  
M. Tardy

-----

### ARTICLE 9 A

A la fin de l'alinéa, supprimer les mots :

« ou défavorisées ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Un réel problème se pose avec la catégorie de « personnes défavorisées » visée par cet article, car elle n'est pas définie juridiquement, ni au niveau national, ni au niveau européen, ce qui est de nature à générer des contentieux, ou du moins une restriction de l'accès à certains marchés.